Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis communal 12/23 Acquisition de Groupes électrogènes pour la STEP et le réseau d'eau

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Messieurs J.Frain, D.Rapin, G.Paquier, V.Mader-Santschy, des suppléants G.Martins et C.Hostettler et du soussigné rapporteur, s'est réunie le 05 septembre 2023

Le Municipal Nicolas SUTTER et le chef des services techniques Richard CALDERINI nous ont apporté les précisions nécessaires à l'élaboration de ce rapport Nous les en remercions vivement .

Madame P.Baiutti Rouvenaz, représentante de la COFIN était également présente.

1.- PREAMBULE

Les contrats passés par la Suisse avec les réseaux étrangers afin d'assurer la livraison de l'énergie électrique complémentaire nécessaire à nos besoins prennent fin en 2025. Leur reconduction est hypothétique.

Notre Municipalité anticipant les désagréments fâcheux provoqués par d'éventuelles restrictions et délestages (OSTRAL niv.4) nous propose l'installation de groupes électrogènes pour la STEP et le réseau d'eau.

2. -STEP

La génératrice de 100 kVA proposée permettra d'assurer le fonctionnement des fonctions vitales de la STEP Les circuits non indispensables (chauffage etc) sont déconnectés manuellement. Intervention sur alarme transmise au service de piquet 7/7 - 24/24

Par ailleurs, les communes partenaires de Saint Livres et Lavigny participeront pour 1/3 aux frais engendrés.

3.- SERVICE DES EAUX

Les génératrices suivantes sont budgétisées :

Montherod 22 kVA (pompage)
Montillier 10 kVA (traitement UV)

Fossés-Dessus 10 kVA (traitement UV)

Par crainte d'incivilités, il est prévu de démonter ces génératrices en dehors de leur période d'utilisation.

RAPPORT DE LA COFIN

CONCLUSION:

Au vu de ce qui précede, la commission, à l'unanimité de ses membres,

- * vu le préavis municipal no 12/23 relatif à à l'acquisition de groupes électrogènes pour la STEP et le réseau d'eau
- * oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet
- * oui le rapport de la Commission des finances
- * attendu que le dit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- * autorise la Municipalité à entreprendre toutes démarches pour la réalisation de ce préavis ;
- *autorise la Municipalité à faire l'acquisition de 4 génératrices et d'effectuer les travaux d'installations pour un montant total de CHF 215.000.- TTC ;
- * autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou par emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite fixée par le plafond d'endettement ;
- * autorise la Municipalité à amortir cet objet par un prélèvement au fonds de réserve affecté "Fonds de réserve Extension eau" No 9280.01 pour les frais liés au service des eaux et par un amortissement linéaire sur 10 ans pour les frais liés à la STEP

Le rapporteur : Daniel

Blanchard

Aubonne, le 15 septembre 2023